

Le Conseil d'Etat a cassé le 1er août dernier la mesure de suspension de l'autorisation de cultiver du maïs OGM Monsanto 810 qui avait été prise par la France en 2012. Le lendemain, le Président de la République a annoncé qu'un nouveau moratoire serait décidé.

Le Front de Gauche demande qu'une interdiction soit effectivement mise en oeuvre avant les semis de l'an prochain, mais sur une base juridique solide, ce qu'avait refusé de faire le gouvernement précédant. Du fait de la dissémination des gènes, la culture d'OGM est incompatible avec la culture et avec l'apiculture sans OGM. L'interdiction de la culture des OGM en France doit ainsi être clairement justifiée au nom du droit fondamental à produire et consommer sans OGM.